

AVIS PUBLIC

Consultation publique — Projet de règlement 2026-179

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Village de Warden, conformément aux dispositions de la **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**;

QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 11 février 2026, le **projet de règlement numéro 2026-179**, modifiant le règlement de zonage numéro 2017-127;

QUE ce projet de règlement a pour objet d'**autoriser l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »** dans certaines zones desservies par les réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout, soit les zones **R1, R2, C1, C2, C3, P2 et P3**, et de **préciser les normes particulières applicables à cet usage**;

QUE le projet de règlement prévoit notamment :

- l'autorisation de l'usage « Habitation multifamiliale (H3) » dans les zones visées;
- l'établissement de normes particulières relatives, entre autres, au coefficient d'occupation du sol, au nombre maximal d'étages et de logements, au stationnement, ainsi qu'au retrait obligatoire des étages supérieurs;
- des dispositions particulières applicables aux zones P2 et P3;

QU'une **consultation publique** sur ce projet de règlement aura lieu **le 11 mars 2026**, à compter de 19h45, **au 172, rue Principale à Warden** (hôtel de ville), au début ou au cours de la séance du conseil municipal;

QUE toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil relativement à ce projet de règlement;

QUE le projet de règlement, incluant ses annexes, peut être consulté **au bureau municipal**, aux heures normales d'ouverture, ainsi que **sur le site Internet de la Municipalité**.

DONNÉ à Warden, ce 12 février 2026.

Joel McPherson

Directeur général

Greffier-trésorier

Municipalité du Village de Warden